

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 3

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

liam Green, président de la Fédération américaine du travail, à l'occasion du Labor Day (journée du travail), contient ces phrases :

« Les ouvriers poursuivent, par des moyens rationnels et pratiques, leur action en faveur de la semaine de *cinq jours*. En certains cas, des syndicats internationaux ont conclu avec les employeurs des accords nationaux, stipulant l'observation de la semaine de *cinq jours*.

Au début, la semaine de cinq jours était considérée comme un essai. A l'expérience elle a fait ses preuves. Elle a apporté à l'ouvrier de nouvelles possibilités de repos, de récréation, de développement moral et spirituel. De ce fait son rendement professionnel ainsi que sa valeur morale et physique ont augmenté. La Fédération américaine du travail poursuivra ses efforts en vue de réaliser cette grande réforme industrielle moderne. »

Enfin, en 1930, au congrès annuel de la fédération, le conseil exécutif constate les résultats obtenus par diverses organisations affiliées. Des conventions ont déjà été conclues aux termes desquelles 532,894 ouvriers ne travaillent que cinq jours par semaine !

Cette réforme qui se montre obligatoire pour les Etats-Unis, pays où la rationalisation a déjà déployé ses effets, bons et dangereux, s'imposera de plus en plus en Europe, ceci afin d'éviter un chômage désastreux.

Et, parallèlement à cette réglementation nouvelle du travail, on devra envisager, plus que jamais, la création et l'extension des œuvres sociales de prévoyance : assurances contre la vieillesse, le chômage, l'invalidité, la maladie, les accidents, permettant aux déçus, aux victimes de l'existence intensive que nous subissons déjà, aux vieux ouvriers, rejetés par d'impitoyables nécessités économiques et industrielles hors du cadre actif, de vivre sans recourir aux formes humiliantes de la charité.

A ces conditions-là seulement, le monde ouvrier pourra envisager sans crainte toutes les conséquences résultant de la rationalisation.

Economie politique.

Statistique des tantièmes.

Le deuxième impôt fédéral de guerre prévoyait également un impôt sur les tantièmes, sous forme d'un supplément des impôts ordinaires et qui s'élevait au deux pour cent environ des tantièmes. Les tantièmes s'élevant jusqu'à fr. 2000.— étaient exonérés de l'impôt. C'est pourquoi la présente statistique ne fait mention que des tantièmes de plus de fr. 2000.—.

Selon la statistique des impôts de guerre publiée par l'administration fédérale des impôts, le nombre des contribuables et le montant des tantièmes frappés d'impôt ont été les suivants :

	1ère pér. d'imp.	2e pér. d'imp.
Nombre des contribuables sur tantièmes . . .	2071	1750
Tantièmes frappés d'impôt en francs, total . . .	28,306,000	19,512,000
En moyenne par contribuable . . .	13,700	11,200

Durant la première période d'impôt (1921—1924), il y avait davantage de contribuables et les tantièmes étaient plus élevés que lors de la deuxième période (1925—1928), car à ce moment-là les gros bénéfices réalisés pendant la guerre furent encore pris en considération, alors que plus tard l'impôt fut fixé sur les revenus des années de crise. Quoiqu'il en soit, en se chiffrant par fr. 11,200.— la moyenne des tantièmes et par 19,5 millions de francs le montant total des tantièmes pour la seconde période d'impôts de guerre, on se trouve en face de montants importants. Ces chiffres officiels confirment en outre que le Dr Giovanoli, en estimant à 30 millions en chiffres ronds les tantièmes des conseils d'administration pour 1929, n'avait pas exagéré. (Voir « Revue syndicale » 1931, page 81). Il est vrai que les impôts de guerre contenaient également les tantièmes déclarés des directeurs. Cependant, d'un autre côté, les tantièmes en dessous de fr. 2000.— n'ont pas été comptés et il est un fait avéré que lors de l'année de haute conjoncture que fut celle de 1929, les tantièmes étaient sensiblement plus élevés qu'à l'époque à laquelle la première et deuxième période d'impôts de guerre étaient en cours.

Selon les données de l'administration des impôts, la plupart des bénéficiaires de tantièmes sont concentrés dans les cantons de Zurich, Bâle et Genève, c'est dans ces trois cantons que plus des deux tiers des tantièmes imposables ont été relevés.

Si nous classons les tantièmes d'après leur importance, nous obtenons le tableau suivant:

Tantièmes en francs	Nombre des contrib. s. tant.	Tantièmes imposables	Tantièmes moyens
2— 5,000	852	2,841,200	3,300
5— 10,000	401	2,866,100	7,200
10— 25,000	347	5,279,300	15,200
25— 50,000	85	2,873,800	33,900
50—100,000	53	3,641,600	68,700
100—230,000	12	2,009,800	167,500
Total	1750	19,511,800	11,200

Selon ce tableau nous constatons qu'il y a bénéficiaires et bénéficiaires de tantièmes. Il y a encore de très grandes différences dans leurs revenus. Les 852 « prolétaires » des conseils d'administrations (les plus pauvres qui touchent moins de fr. 2000.— ne sont pas compris dans la statistique) doivent se contenter d'un tantième moyen de fr. 3300.—, somme dans laquelle ne figurent probablement pas les indemnités de séance ou tout autre dédommagement; ici encore, il y a lieu de tenir compte que ce montant, qui représente le salaire moyen d'un ouvrier qualifié, n'est qu'un revenu accessoire pour ces messieurs qui touchent des tantièmes. Pour chaque degré supérieur des tantièmes, la progression arithmétique du tantième moyen augmente. Le nombre des heureux bénéficiaires de tantièmes diminue, il est vrai. A la tête de ces privilégiés figurent 12 personnes touchant des tantièmes allant de fr. 100,000.— à fr. 200,000.—; ils payent en moyenne un impôt sur fr. 167,000.—. La moyenne du revenu sur les tantièmes des 1750 personnes touchant des tantièmes et mis à contribution par l'impôt de guerre, a été en chiffres ronds de fr. 11,200.—.

Le deuxième impôt de guerre étant supprimé pour 1932, l'impôt sur les tantièmes disparaît également. Il serait pourtant à souhaiter qu'il subsiste sous une forme ou une autre. Durant la période du deuxième impôt de guerre, l'impôt sur les tantièmes a été environ de 6,8 pour cent. On pourrait fort bien

imposer les tantièmes de 10 à 15 pour cent en moyenne, ce qui rapporterait de 2 à 3 millions par année. Le rendement d'un impôt sur les tantièmes serait certainement soumis à de grandes oscillations, car les revenus sur les tantièmes dépendent beaucoup de la conjoncture. Le rendement devrait donc être affecté à un fonds de compensation que l'on utiliserait à des fins sociales. Le parti socialiste a déjà présenté une motion demandant l'instauration d'un impôt sur les tantièmes. Certains partis bourgeois, notamment l'organisation des paysans, se sont prononcés également dans ce sens avant les élections au Conseil national. Il est probable qu'actuellement ils abandonneront ce postulat et les organisations ouvrières seront seules à devoir mener la lutte.

Mouvements de grèves en 1931.

L'année 1931 a été très calme en ce qui concerne les luttes sociales. Selon la statistique de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, il y a eu en tout 25 mouvements de grève auxquels ont participé 4746 ouvriers. Il n'y a pas eu de lock-out. Le nombre des grèves ainsi que l'importance qu'elles ont prise n'ont jamais été aussi minimales depuis 5 ans. Néanmoins, la presse patronale, selon son habitude, ne manque pas de mettre la publication de cette statistique à profit pour parler des grandes pertes subies par notre économie nationale. Mais tout naturellement nul organe de la presse bourgeoise ne relève le fait que l'échec total de l'économie actuelle en Suisse a, à lui seul, occasionné une perte de 7,262,000 jours de travail, donc environ plus de 10 fois plus que les mouvements de grève. Il est donc de toute importance que nos militants relèvent ces faits à chaque occasion.

Nous publions ci-dessous le tableau des mouvements de grève et leur extension dans les diverses branches d'industrie:

	Nombre des grèves	Nomb. des entrep. at- teintes par la grève	Max. des ouvriers part.	Nombre approx. des journées perdues
Industrie du cuir et du caoutchouc . .	3	5	712	23,209
Vêtements et établissements de nettoyage	2	13	656	22,672
Industrie textile	2	3	1093	13,276
Bâtiment	9	116	1829	9,612
Métallurgie, machines et industries élec- trotechniques	2	6	234	4,068
Bois et verrerie	6	17	204	994
Mines	1	1	18	144
Total	25	161	4746	73,975

En ce qui concerne le nombre des mouvements et le nombre des ouvriers participants c'est l'industrie du bâtiment qui est en tête. Par contre, le nombre des jours de grève est supérieur dans l'industrie de la chaussure et du vêtement. Les grèves les plus importantes ont eu lieu dans les fabriques de chaussures de Brüttisellen, Rafz et Weiach, lors desquelles il y a eu 19,800 journées de travail perdues, puis la grève dans l'industrie de la confection pour hommes à Zurich (17,040 journées de grève) et la grève dans la filature de coton à Bütschwil et Dietfurt (12,826 jours de grève).

Quant aux questions qui ont fait l'objet des grèves, il a eu 20 grèves auxquelles participèrent 3566 ouvriers et qui ont occasionné 72,000 jours de grève, concernant les salaires; il s'est agi principalement de mesures de défense contre des baisses de salaires. L'année précédente, les grèves avaient eu comme objet principal la conclusion de contrats collectifs. Les changements qui se manifestent dans l'économie ne sont pas sans avoir de répercussion également dans les luttes sociales.

Les mouvements de grèves ont en général peu duré. Les grèves les plus longues ont été de 21 à 50 jours de travail.

Nous donnons ci-dessous le nombre des grèves et lock-outs depuis 1921; on constatera que les lock-outs représentent un pourcentage minime. En plus du nombre des jours de grèves, nous indiquons celui des journées de travail perdues par suite de chômage, ainsi que le rôle qu'ont joué les grèves en regard des pertes causées par la crise.

Grèves et lock-outs.

	Nombre des mouvements	Nombre des entre-prises atteintes par ces grèves	Maximum des ouvriers participants	Nombre approximatif d. journées de travail perdues; c'est-à-dire des journées indemnisées	Nombre des journées perdues pour cause de chômage	Pertes dues aux grèves en 0/0 des pertes dues aux crises.
1921	55	112	3,705	140,228	17,539,800	0,8
1922	104	1680	12,100	252,954	20,098,500	1,3
1923	44	334	3,602	121,815	9,781,500	1,2
1924	70	448	8,642	129,582	4,407,600	2,9
1925	42	280	3,299	85,488	3,327,000	2,6
1926	35	276	2,745	65,016	4,235,400	1,5
1927	26	328	2,058	34,160	3,547,200	1,0
1928	45	283	5,474	98,015	2,514,000	3,9
1929	39	551	4,661	99,608	2,439,300	4,1
1930	31	322	6,397	265,695	3,864,300	6,9
1931	25	161	4,746	73,975	7,262,400	1,0

Ces chiffres sont suffisamment éloquentes. Un fait curieux, c'est que la presse bourgeoise pousse les hauts cris dès que la classe ouvrière ne travaille pas à toutes les conditions dictées par le patronat, mais que de temps à autre elle agit comme le fait le capital dans une large mesure et d'une manière prolongée en temps de crise: c'est-à-dire qu'elle se retire de la production. Les pertes causées par la crise ont été pour la classe ouvrière comme pour l'économie nationale même en temps de haute conjoncture, beaucoup plus importantes que les minimales pertes de travail dues aux luttes sociales. Par suite de la crise persistante, les pertes dues à la crise ont été très élevées au cours de l'année dernière et elles le seront encore plus cette année. Nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui veulent parler des pertes économiques dues aux grèves, de ne pas perdre de vue les 7 millions de journées de travail perdues par la faute du système économique capitaliste.

Mouvement ouvrier.

A l'Etranger.

ESPAGNE. Il résulte d'informations directes que les effectifs de l'Union general de Trabajadores (la centrale syndicale affiliée à la F.S.I.), ont pris un essor inouï depuis l'établissement de la République. Le premier demi-million est dépassé. Rappelons que le dernier chiffre d'effectif publié avant la chute de la dictature et l'écroulement de la royauté était de 275,000. Au reste, ce formidable développement n'a rien qui puisse étonner quand on connaît le rôle actif et grandiose joué par les organisations ouvrières, lors du changement de régime. D'autre part, tant El Socialista, le quotidien ouvrier espagnol que le bulletin mensuel de la centrale, annoncent sans cesse des adhésions nouvelles.